



République Française
Département Ille et Vilaine

Compte Rendu du Conseil Municipal **Séance du 24/11/2020**

L'an 2020 et le 24 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : ATERIANUS Perrine, AUDION Sandrine, COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, GERARD Séverine, PILLET Emmelyne, MM : ADRUBAL Valéry, BAUDU Jérôme, LEDUC Eric, LEMEUNIER Xavier, LETORT Michel, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PRODHOMME Arnaud.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 19/11/2020

Date d'affichage : 04/12/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 04/12/2020

Secrétaire de séance : DAVID Françoise.

OBJET DE LA DELIBERATION :

ENQUÊTE PUBLIQUE - INSTALLATION CLASSÉE - SCEA LA JEUSSAIS

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'enregistrements de l'installation classée pour la protection de l'environnement de la SCAE DE LA JEUSSAIS au lieu-dit la Jeussais à Pléchatel concernant le projet d'augmentation de l'effectif de vaches laitières.

L'enquête publique est ouverte du 9 novembre 2020 au 9 décembre 2020 et consultable en mairie.

Après délibération, le Conseil n'émet aucune opposition à cette demande.

réf : 2020-11-006

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

FINANCES - AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2021 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

| BUDGET | CHAP | DESIGNATION | BUDGET 2020 | MONTANT AUTORISE 25% |
|-----------------------|------|----------------------------------|--------------|----------------------|
| Principal | 20 | Immobilisations incorporelles | 44 000.00 € | 11 000.00 € |
| | 204 | Subventions d'équipement versées | 9 800.00 € | 2 450.00 € |
| | 21 | Immobilisations corporelles | 562 000.00 € | 140 500.00 € |
| | 23 | Immobilisations en cours | 293 000.00 € | 73 250.00 € |
| Assainissement | 21 | Immobilisations corporelles | 30 000.00 € | 7 500.00 € |
| | 23 | Immobilisations en cours | 50 000.00 € | 12 500.00 € |

Après délibération, le conseil autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour le budget principal et d'assainissement dans les limites indiquées ci-dessus.

réf : 2020-11-007

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

BATIMENTS - CHANGEMENT CHAUDIÈRE DE LA MAIRIE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été demandés concernant le remplacement de la chaudière de la mairie (délibération n°2020-09-005 du 1^{er} septembre 2020).

2 devis ont été reçus et étudiés par la commission Bâtiment :

| | | |
|------------------|----------|----------------|
| SAS RIHET | type PAC | 43 304.96 € HT |
| A Energies Ouest | type PAC | 28 103.00 € HT |

Après délibération, le Conseil :

- accepte le devis de l'entreprise A Energies Ouest,
- autorise Mme le Maire à signer les documents liés à ladite affaire,
- rappelle qu'une subvention au titre de la programmation DSIL part exceptionnelle a été attribuée, à hauteur de 45% de la dépense HT.

réf : 2020-11-008

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/12/2020
Mme le Maire, Marie-Claire BRAULT